

CSA BA105 – Fiche honorabilité

Note 402/FCD/DG du 4 juin 2024.

Honorabilité

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions de dirigeant, animateur, arbitre, juge formateur ou de bénévole d'un club, d'une ligue ou de la Fédération offrant des activités physiques, sportives ou culturelles au sens des articles L 212-1 et L 322-1 du code du sport et/ou aux fonctions d'arbitre au sens de l'article L 223-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L 212-9 du code du sport soit effectué.

Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme dirigeant, animateur, arbitre juge formateur ou bénévole, je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L 212-10 et L 322-4 du code du sport.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle.

Nom-Prénom-Date-Signature